

permanente d'un pouvoir qui, éloigné de l'Adriatique, n'aurait pu jamais se substituer à lui, ni attenter à sa liberté, ce n'était pas une conception banale pour un petit Etat au lendemain de la catastrophe de 1667 !

Malheureusement, Léopold I n'avait pas les vastes pensées que le Sénat de Raguse lui prêtait. La campagne commencée sous les remparts de Vienne n'aboutit qu'à la libération de la Hongrie et de la Slavonie. C'était beaucoup, mais pas assez pour la politique de ces adroits négociants. Convaincue de l'impossibilité de réaliser un remaniement territorial à son profit, la République invoqua la médiation de la Couronne d'Espagne pour se garantir contre les velléités de conquête de ses voisins. Les négociations furent conduites avec rapidité et dans le plus profond secret. Venise n'en apprit le résultat, humiliant pour son prestige dans l'Adriatique, qu'en mars 1685 par l'ambassadeur autrichien comte Thurn (della Torre). Or, le 20 août 1684 l'envoyé ragusain, Raphaël Gozze, le chancelier impérial baron de Strattman et l'ambassadeur espagnol, marquis de Borgomanero, avaient signé à Vienne un traité par lequel l'Empereur, en sa qualité de Roi de Hongrie et de Croatie, garantissait à la République la complète indépendance — *illibatam libertatem* — (art. 2), l'assurait de son amitié perpétuelle en faisant l'éloge de ses services rendus à la cause de la Chrétienté¹ et lui promettait son intervention dans la paix avec les Turcs. Raguse,

sains, Gozze et Bona, auprès de l'Empereur, en vue d'uné occupation impériale de la Bosnie et de l'Herzégovine et d'une annexion partielle de cette dernière province à Raguse. Voir notamment les dépêches du 27 octobre 1686, du 16 et du 23 février 1687 et surtout celle du 10 janvier 1688 publiées par l'abbé S. Glioubitch dans son *Mémoire sur les rapports vénétoragusains*, Agram, 1881 (en serbe).

1. « Quāti hanc Rempubicam de universa Christianite optime meritam æstimet et diligat. » (Article 3).